

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Actualisation en bureautique (900.62)
conduisant à une attestation
d'études collégiales (AEC)**

au Collège d'informatique JMS

Février 1999

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation du programme *Actualisation en bureautique* (900.62) conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) au Collège d'informatique JMS s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, de programmes d'AEC offerts par les établissements privés non subventionnés.

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation du Collège d'informatique JMS, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été transmis à la Commission le 17 mars 1998. Un comité de spécialistes, composé de trois membres et présidé par un commissaire, l'a analysé puis a effectué une visite au Collège le 30 avril 1998². Les rencontres ont permis d'approfondir les principaux éléments du rapport d'autoévaluation par des échanges avec la Direction du Collège, y compris les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation, ainsi qu'avec des professeurs, des élèves et des finissants³.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite. Après une brève description du Collège et du programme évalué, le document présente les résultats de l'évaluation selon les six critères retenus : la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources, l'efficacité du programme et la qualité de sa gestion. La Commission formule au besoin des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)*, Québec, mars 1997, 23 p.
 2. Outre le commissaire, M. Louis Roy, qui en assumait la présidence, le comité visiteur regroupait M^{me} Suzanne Groleau, enseignante au programme de Techniques en bureautique au Collège de Limoilou, M^{me} Chantal Tremblay, secrétaire de direction à Partagec et M. Robert Benoit, ex-directeur de la formation continue au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu. Le comité était assisté d'un agent de recherche de la Commission, Jean-Paul Beaumier, qui agissait à titre de secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

L'établissement

Le Collège d'informatique JMS est un établissement privé non subventionné situé à Saint-Hubert qui a été fondé en 1996. Division de Services Bureautique JMS inc., entreprise vouée au développement et au perfectionnement des individus dans le domaine de l'informatique depuis 1989, le Collège offre un seul programme conduisant à une attestation d'études collégiales, soit le programme *Actualisation en bureautique* (900.62). Le programme est offert depuis janvier 1997.

Le programme

Le programme *Actualisation en bureautique* conduisant à une AEC vise à permettre à l'élève d'acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires à la production, au traitement et à la transmission de l'information dans un contexte bureautique. Au terme de sa formation, l'élève est en mesure d'intégrer le marché du travail et d'occuper un emploi relié aux nouvelles technologies bureautiques.

Le programme offert par le Collège s'échelonne sur vingt et une semaines (615 heures) et totalise 23,66 unités. Pour y être admis, les élèves doivent être titulaires du diplôme d'études secondaires ou posséder une formation jugée suffisante. Au moment de l'évaluation, le Collège avait accueilli vingt-six élèves, en majorité de sexe féminin, répartis en trois cohortes. L'âge moyen se situe autour de 33 ans pour les femmes et de 25 ans pour les hommes. Enfin, cinq enseignants donnaient les cours du programme au moment de l'évaluation.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

Il s'agit de la première évaluation à être réalisée par le Collège. La responsabilité de la démarche a été principalement assumée par la directrice générale et par ses deux adjointes qui enseignent également dans le programme. Tous les enseignants du programme ont par ailleurs été consultés dans le cadre de la démarche d'autoévaluation.

La plupart des aspects du programme sont abordés, mais le rapport présenté par le Collège ne respecte pas le cadre d'analyse proposé par la Commission et il s'est avéré difficile, à sa lecture, d'avoir une vision éclairée de la mise en œuvre du programme. Davantage descriptif qu'analytique, le rapport comporte beaucoup d'affirmations qu'aucune démonstration ou donnée factuelle ne vient appuyer. Trois questionnaires ont été préparés pour recueillir l'opinion des élèves et des diplômés, mais aucune analyse des données n'a été faite. Aussi, la visite s'est-elle révélée importante afin de mieux comprendre le contexte de mise en œuvre du programme et ses principales composantes. La rencontre des différents acteurs aura notamment permis de clarifier plusieurs questions demeurées sans réponse à la lecture du rapport d'autoévaluation. La Commission estime que le Collège aurait avantage à être plus rigoureux lors d'une prochaine évaluation afin de bénéficier plus largement des retombées inhérentes à une telle démarche.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission expose ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en œuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme répondent de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail et aux attentes des élèves.

La visite a permis de constater que la formation offerte par le Collège est axée principalement sur l'apprentissage des logiciels utilisés sur le marché du travail. La formation sur mesure en bureautique offerte par Services Bureautique JMS inc. aux employeurs régionaux permet au Collège d'avoir et de maintenir une connaissance à jour des logiciels les plus utilisés. Le Collège n'hésite d'ailleurs pas à modifier le contenu de ses cours ou à introduire de nouvelles versions des logiciels pour s'assurer de répondre adéquatement aux besoins des employeurs. La Commission considère qu'il s'agit là d'une attitude proactive qui dessert bien autant les élèves que les employeurs. Elle estime toutefois que le Collège aurait avantage à ne pas axer uniquement la formation des élèves sur la maîtrise technique des logiciels. L'apprentissage d'un logiciel doit être perçu non pas comme une fin en soi, mais comme la maîtrise d'un outil informatique qui permet à l'élève d'exécuter des tâches diverses au sein d'une entreprise. Aussi, la Commission invite le Collège à mettre sur pied, de concert avec les employeurs qu'il dessert, un comité aviseur afin de définir l'ensemble des qualifications que doivent acquérir les élèves au terme de leur formation, et ce, autant en ce qui concerne la maîtrise des logiciels que celle du français et le développement d'attitudes aptes à favoriser leur autonomie professionnelle.

Des vingt-six élèves inscrits au programme en 1997, dix-sept se sont trouvés un emploi. Le Collège ne précise toutefois pas si leur emploi était lié à leur formation. Bien que les élèves interrogés à ce sujet se soient dit satisfaits de la formation reçue, la Commission **suggère** au Collège de se donner un mécanisme formel de suivi de ses finissants afin de s'assurer que la formation offerte réponde aux besoins du marché du travail.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des cours à la réalisation des objectifs du programme; l'articulation et la séquence des cours; la charge de travail exigée des élèves.

Le rapport et la visite ont permis de constater que le Collège n'hésite pas à modifier le contenu des cours offerts afin que ces derniers facilitent l'intégration des élèves au marché du travail. Le Collège a ainsi modifié le cours *Micro-ordinateur et applications bureautiques* (412-802-89) afin de permettre aux élèves de se familiariser avec les anciennes versions des logiciels vus dans les autres cours compte tenu que nombre de ces versions demeurent encore utilisées aujourd'hui. Le choix des cours optionnels reflète également l'orientation prise par le Collège d'axer la formation sur la maîtrise des logiciels. Ainsi, les cours *Comptabilité informatisée I* (401-111-84) et *Bases et*

banques de données (412-615-89) portent principalement sur l'acquisition de connaissances liées à des logiciels autres que ceux vus ailleurs dans le programme.

La Commission reconnaît que les choix du Collège sont en accord avec les objectifs du programme, mais elle invite néanmoins ce dernier à l'enrichir en y intégrant davantage des contenus de nature technologique qui ne sont pas spécifiquement liés à la maîtrise d'un logiciel (par exemple les notions technologiques propres à Internet et à l'environnement Windows). La Commission constate également qu'aucune activité d'apprentissage ne vise l'intégration des acquis en cours de formation. Compte tenu de la décision du Collège d'axer la formation sur l'acquisition et la maîtrise de logiciels, une telle activité permettrait aux élèves de consolider leurs connaissances des différents logiciels et contribuerait à développer leur sentiment d'autonomie à l'égard des outils informatiques mis à leur disposition. Aussi,

la Commission recommande au Collège de développer à l'intérieur du programme une activité d'apprentissage qui permette aux élèves de réaliser l'intégration des connaissances acquises durant leur formation.

Le cours *Micro-ordinateur et applications bureautiques* (412-802-89) pourrait avantageusement accueillir une telle activité.

Enfin, tel qu'offert par le Collège, le cours *Bureautique, système et technologies* (412-111-89) met davantage l'accent sur les aspects historiques de la bureautique, sur les techniques d'accueil, ainsi que sur la gestion de l'information et de la communication au sein d'une entreprise. En accord avec le Collège, la Commission estime que le contenu de ce cours pourrait avantageusement être revu afin de répondre à des besoins plus actuels en bureautique. La Commission invite le Collège à poursuivre sa réflexion à cet égard.

Par ailleurs, le rapport ne présente aucun logigramme expliquant la séquence des cours. Tout au plus précise-t-on que l'ordre des cours repose sur l'acquisition, l'approfondissement et l'intégration des connaissances. Or, il appert que les cours se donnent l'un à la suite de l'autre, à quelques exceptions près, à raison de six heures par jour. Les élèves sont ainsi amenés à s'initier à la maîtrise du clavier et aux différents logiciels de façon intensive. De même, ils doivent assimiler les différentes notions vues dans les deux cours de comptabilité de façon consécutive. Enfin, si la séquence paraît ordonnée pour les cours de comptabilité, les cours *Comptabilité manuelle*, *Comptabilité*

informatisée et Simulation comptable se suivant, elle l'est moins pour les cours qui relèvent davantage de la bureautique.

Tel que mis en œuvre, le programme ressemble davantage à une suite de cours spécialisés axés sur la formation technique de l'élève, principalement la maîtrise des logiciels vus dans le cadre de la formation, qu'à un programme qui poursuit un ensemble d'objectifs de formation. En conséquence,

la Commission recommande au Collège de revoir l'organisation pédagogique des cours du programme et de développer une séquence qui permette véritablement l'approfondissement et le transfert des connaissances et qui respecte la progression des apprentissages des élèves.

En ce qui concerne la charge de travail des élèves, le rapport souligne qu'elle est inférieure à ce qui est prévu à la pondération dans la presque totalité des cours. Les élèves rencontrés lors de la visite ont toutefois réfuté les données contenues dans le rapport et affirmé travailler le nombre d'heures requis pour chacun des cours. Aussi, comme il est difficile de se faire une juste idée à cet égard, la Commission invite le Collège à refaire l'exercice en recourant à un outil d'analyse fiable qui lui permette de vérifier et de s'assurer que la pondération prévue pour chacun des cours du programme soit respectée.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des élèves; les services de conseil, de soutien et de suivi, les mesures de dépistage ainsi que les mesures d'accueil et d'intégration permettant d'améliorer la réussite des élèves; la disponibilité des professeurs.

Le rapport est peu explicite au chapitre des méthodes pédagogiques utilisées par les enseignants. La visite a toutefois permis de constater que les professeurs font preuve de dynamisme, d'attention et de dévouement à l'endroit des élèves, ce qui a été confirmé par le sondage effectué auprès des élèves. Les élèves rencontrés lors de la visite se sont également dit satisfaits à cet égard. La taille restreinte des groupes permet aux enseignants de suivre individuellement le progrès des élèves et, au besoin, de les encourager à persévérer lorsque des difficultés se présentent.

En ce qui concerne les mesures d'aide offertes aux élèves, ces dernières reposent principalement sur l'encadrement et la grande disponibilité offerts par les enseignants. Il s'agit sans contredit d'un point fort du programme. En plus des activités de renforcement développées à l'intention des élèves en difficulté, le Collège leur offre la possibilité d'assister gratuitement à des cours de rattrapage dans le cadre de la formation continue qui se donne le soir. L'horaire des cours tient compte des besoins d'élèves adultes et ces derniers peuvent rencontrer leurs professeurs avant le début des cours ainsi qu'en fin de journée. Les élèves rencontrés lors de la visite ont d'ailleurs fait part de leur satisfaction à cet égard.

L'adéquation des ressources

Quatre sous-critères sont retenus pour apprécier l'adéquation des ressources : le nombre et les qualifications des professeurs; le nombre et les qualifications du personnel professionnel et technique; les procédures ou les mesures prises pour l'évaluation et le perfectionnement des professeurs; les ressources matérielles affectées au programme.

Cinq professeurs ont donné les cours du programme au moment de l'évaluation. Trois enseignaient à temps complet, les deux autres professeurs enseignant à temps partiel. L'équipe professorale est demeurée stable depuis la création du Collège. Fait intéressant à souligner, le Collège désigne un substitut à chaque enseignant afin de garantir la continuité de la formation en cas d'absence. De plus, lorsqu'un professeur quitte le Collège, une période de transition est prévue afin de s'assurer du transfert des connaissances et de l'expertise d'un professeur à l'autre. La formation des professeurs est adéquate, ces derniers ayant les compétences requises pour donner les cours qui leur sont assignés. Le Collège doit toutefois modifier sa publicité concernant la composition de son équipe professorale afin que la publicité soit fidèle à la réalité. En effet, bien qu'offerte par un personnel qualifié pour chacun des cours, les professeurs ne détiennent pas tous un diplôme universitaire.

Le rapport fait état de trois évaluations du personnel enseignant de la part des élèves : au milieu de la formation, à la fin et trois mois après qu'elle soit terminée. La visite a toutefois permis de constater que cette pratique n'est pas systématique. En effet, si les professeurs rencontrés lors de la visite ont dit avoir obtenu des rétroactions à la suite de ces évaluations, les élèves en ignoraient l'existence. Quant aux diplômés, ils ont confirmé avoir répondu à un sondage à la fin de leur formation. De plus, les objectifs poursuivis par ces évaluations demeurent flous, à savoir : sont-ce les cours, le programme ou les enseignants qui font l'objet d'une évaluation? Aussi, la Commission *suggère* au Collège de définir et d'appliquer une politique claire en matière d'évaluation des enseignants qui

prévoit notamment une évaluation au milieu et à la fin de chaque cours. L'application d'une telle politique permettra au Collège de déceler les problèmes qui pourraient éventuellement surgir en cours de formation et d'y apporter rapidement les corrections qui s'imposent. Quant au perfectionnement, le Collège ne possède pas de plan de développement des ressources humaines. Les enseignants sont les premiers responsables de leur perfectionnement. Les professeurs rencontrés lors de la visite ont démontré à cet égard leur souci d'obtenir les dernières versions des logiciels enseignés afin de maintenir leurs connaissances à jour dans leurs disciplines respectives. Certains professeurs ont également suivi des cours en andragogie. Le rapport mentionne que le Collège offre aux enseignants les services d'un professionnel en évaluation des apprentissages, mais les professeurs rencontrés lors de la visite en ignoraient l'existence. À la lumière de ce qui précède, la Commission **suggère** au Collège d'adopter un plan de perfectionnement disciplinaire et pédagogique à l'intention de ses professeurs afin de les soutenir et de les outiller dans leur démarche.

Les ressources matérielles allouées au programme se résument principalement aux laboratoires dans lesquels se déroulent l'ensemble des cours. Autant les professeurs que les élèves ont fait part de leur satisfaction à cet égard. Le Collège réagit rapidement lorsqu'un problème survient et répond également favorablement aux demandes de matériel pédagogique des enseignants. Toutefois, la Commission a été à même de constater l'insuffisance des ressources documentaires. Aussi, la Commission **suggère** au Collège d'enrichir son centre de documentation, notamment en y intégrant des publications spécialisées en bureautique, les publications de l'Office de la langue française concernant les normes en usage pour la présentation des différents documents administratifs ainsi que des CD-ROM propres à ce milieu professionnel.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement et de sélection; la capacité des modes et instruments d'évaluation à vérifier l'atteinte des objectifs des cours et du programme; les taux de réussite des cours; les taux de diplomation.

Les mesures de recrutement et de sélection respectent les règles ministérielles. Ainsi, lorsqu'un élève ne détient pas son diplôme de secondaire V, il doit réussir un test d'équivalence afin de démontrer qu'il a une formation jugée suffisante par le Collège. Chaque élève doit de plus passer une entrevue de sélection au cours de laquelle on s'assure qu'il a les connaissances requises en français et la motivation nécessaire pour suivre une formation intensive. Enfin, le Collège applique une procédure de reconnaissance des acquis lorsque le dossier de l'élève se prête à une telle reconnaissance. Un examen vient valider l'information donnée par les élèves pour chacun des cours pour lesquels une équivalence est demandée. À ce jour, aucun élève ne s'est prévalu de cette disposition.

En ce qui concerne les pratiques d'évaluation, le rapport souligne que l'ensemble des plans de cours sont élaborés et modifiés de concert avec les enseignants et la conseillère pédagogique, leur approbation finale relevant de cette dernière. La Commission constate par ailleurs que les plans de cours ne précisent pas l'importance accordée à la poursuite des objectifs pour chacun des cours et qu'aucun ne possède de calendrier d'évaluation. Aussi, la Commission invite le Collège à enrichir le contenu de ses plans de cours en y ajoutant ces informations.

La Commission a par ailleurs vérifié la capacité des moyens d'évaluation des apprentissages utilisés à mesurer adéquatement et équitablement l'atteinte des objectifs visés. À cette fin, elle a analysé le plan de cours et les outils d'évaluation du cours *Comptabilité informatisée I* (401-111-84) ainsi que le cours *Français écrit* (601-911-76). Cette analyse a permis de constater que les objectifs poursuivis dans le cours *Comptabilité informatisée I* sont appropriés et les contenus adéquats. De façon générale, la planification de ce cours pourrait toutefois être améliorée en précisant les liens entre les objectifs poursuivis et les activités d'apprentissage. De plus, les modalités d'évaluation pourraient être plus explicites sur les contenus à être évalués, le nombre de travaux exigés ainsi que sur leur pondération. En ce qui concerne le cours *Français écrit*, les objectifs poursuivis sont appropriés de même que les contenus. Les instruments d'évaluation mesurent adéquatement l'atteinte des objectifs visés et la note de passage témoigne de l'atteinte de ces objectifs. Ici aussi, le Collège gagnerait à préciser les liens existant entre les objectifs poursuivis et les activités

d'apprentissage. Enfin, une partie de l'évaluation pourrait porter sur des exercices pratiques et non seulement sur des examens.

Présentement, le Collège n'offre pas de stage crédité dans le cadre de sa formation. Malgré des demandes en ce sens de la part des élèves, le Collège allègue que l'absence d'allocations gouvernementales ne lui permet pas de leur offrir un stage sans les pénaliser, ces derniers se voyant retirer leur allocation d'étude lorsqu'ils effectuent un stage en entreprise. Il s'agit toutefois de difficultés qui peuvent être contournées. Aussi, la Commission **suggère** au Collège de réexaminer la possibilité d'offrir un stage crédité dans le cadre de sa formation, en particulier à l'intention des élèves qui n'ont aucune expérience du marché du travail. Une telle activité pourrait s'intégrer aux cours laissés au choix du Collège. Le taux de réussite compilé par le Collège pour chacun des cours suivis par les élèves des trois cohortes évaluées est très bon. Ces taux témoignent de la motivation soutenue dont font preuve les élèves de même que de la qualité de l'encadrement qui leur est offert. Le taux de diplomation est pour sa part satisfaisant. En effet, dix des quatorze élèves (71 %) de la première cohorte ont obtenu leur diplôme dans les délais requis, six sur six (100 %) dans la deuxième et, enfin, quatre sur six (67 %) dans la troisième.

La gestion du programme

Le dernier critère permet de déterminer si les structures, le partage des responsabilités, la qualité des communications favorisent le fonctionnement intégré du programme; il permet également d'apprécier la qualité de l'information donnée aux élèves sur le contenu et les exigences du programme.

Le partage des responsabilités au sein du programme est clair et contribue au maintien d'un bon climat de travail. La directrice générale supervise et coordonne les différents aspects de la mise en œuvre du programme, en plus de veiller à l'application de la PIEA. Manifestement, il règne au sein du Collège un esprit de concertation qui témoigne du souci de l'ensemble de l'équipe professorale de contribuer à améliorer le programme. L'étroite collaboration dont font notamment preuve les professeurs de comptabilité en est un bel exemple. Les réunions bimensuelles, réunissant l'ensemble du personnel afin d'échanger sur différents aspects du programme, sont également à souligner.

Les élèves sont pour leur part informés adéquatement du contenu et des exigences du programme lors de leur inscription; un document précisant les principales dispositions contenues dans la PIEA leur est également remis.

Conclusion

Au terme de sa première année d'existence, le Collège d'informatique JMS a su mettre en œuvre un programme qui présente un intérêt certain. La compétence, le dévouement et la disponibilité dont font preuve les enseignants représentent sans contredit l'une des principales forces de ce nouveau programme. Certains aspects de sa mise en œuvre demeurent toutefois fragiles et des améliorations devront être apportées au programme afin de le consolider.

Dans cet esprit, la Commission formule au Collège deux recommandations concernant la cohérence du programme, plus particulièrement en ce qui regarde l'organisation pédagogique des cours et l'insertion d'une activité qui permette aux élèves de réaliser l'intégration des connaissances et des habiletés acquises durant leur formation.

La Commission formule également au Collège cinq suggestions en vue de lui permettre de bonifier certains aspects de la mise en œuvre du programme. La première concerne la pertinence du programme. Le Collège aurait avantage à se donner un mécanisme formel de suivi de ses finissants afin de s'assurer que la formation offerte réponde aux besoins du marché du travail. Le Collège gagnerait également à définir et à appliquer une politique claire en matière d'évaluation des enseignants, de même qu'à se donner une politique de perfectionnement qui prenne en compte autant les dimensions disciplinaire que pédagogique. Les ressources documentaires demandent également à être enrichies. Enfin, la Commission suggère au Collège d'examiner la possibilité d'offrir un stage aux élèves dans le cadre de leur formation.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation du programme *Actualisation en bureautique* (900.62), le Collège JMS formule des commentaires sur un certain nombre de points soulevés par la Commission, soit pour apporter des précisions, soit pour faire état d'actions réalisées, ou en cours de réalisation, dans le but d'améliorer la qualité de la mise en œuvre du programme.

Actions déjà réalisées :

- le Collège procède maintenant à l'analyse des questionnaires auxquels les élèves et les diplômés sont invités à répondre, ce qui lui permet notamment de s'assurer que la formation offerte répond aux attentes du marché du travail;
- le Collège a bonifié son offre de formation en accordant davantage d'importance à la maîtrise du français et de l'anglais écrits;
- le Collège a développé une activité d'apprentissage qui permet aux élèves de réaliser l'intégration des connaissances acquises durant leur formation;
- le Collège a procédé aux corrections requises concernant sa publicité institutionnelle;
- le Collège a procédé à l'acquisition de différents documents en vue d'enrichir son centre de documentation;
- le Collège a revu l'ensemble des plans de cours afin que soient précisés les objectifs poursuivis par chacun des cours;
- le Collège a mandaté un comité de travail afin d'étudier l'opportunité d'offrir aux élèves un stage et, au besoin, d'en définir les modalités.

Actions en cours de réalisation :

- le Collège entend offrir un nouveau cours afin de favoriser davantage le développement de l'autonomie professionnelle des élèves;

- les cours *Micro-ordinateur et applications bureautiques*, *Outils de référence en bureautique* et *Bureautique, système et technologie* seront enrichis afin de correspondre aux nouvelles réalités du monde du travail;
- le Collège compte revoir l'organisation pédagogique des cours pour les prochaines sessions afin que la séquence favorise davantage la progression des apprentissages;
- le Collège entend revoir sa politique d'évaluation des enseignants afin d'en systématiser la pratique;
- le Collège entend adopter une politique de développement des ressources humaines qui prendra notamment en considération le volet du perfectionnement des enseignants;
- le Collège entend revoir ses pratiques d'évaluation afin de resserrer les liens entre les objectifs poursuivis par les cours et les outils d'évaluation permettant d'en attester l'atteinte.

La Commission souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport sur les actions qui demeurent à être posées au regard des recommandations qui lui sont adressées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président